



**FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE  
A L'INVESTISSEMENT**

Programme :

**POLITIQUE ENERGIE - 2022**

Opération :

**MAITRISE DE LA DEMANDE ENERGETIQUE**

**Collectivités territoriales**

**Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs mis en œuvre par le Conseil départemental de l'Orne.**

Pour mémoire : Les services du Conseil départemental se réservent le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire afin de vérifier la conformité des travaux effectués avec le soutien financier du Département

Ce document est à remplir et à retourner à l'adresse suivante :

**Conseil départemental de l'Orne**

Hôtel du département

27 bd de Strasbourg

BP 528

61017 Alençon cedex

Contact : Yann Boudéhent – 02-33-81-61-52 – [boudehent.yann@orne.fr](mailto:boudehent.yann@orne.fr)

# RAPPEL DU REGLEMENT DE LA POLITIQUE

*Aides aux investissements pour l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments.*

- **Seront subventionnables**

Les équipements et travaux, définis ci-après, permettant l'amélioration thermique des bâtiments publics ou logements appartenant à la collectivité. L'aide n'est accordée que dans les cas de réhabilitations de bâtiments âgés de plus de 10 ans, et déjà en usage au moment de la demande.

- L'isolation des parois opaques, en toiture (planchers des combles inoccupés, sous-pentes) et/ou des murs extérieurs et planchers bas, murs sur locaux non chauffés.
- Les ventilations doubles flux avec un rendement de l'échangeur thermique supérieur à 80%.
- L'installation d'équipements de comptage et de régulation des consommations énergétiques liés au chauffage des bâtiments.

- **Modalité de l'aide**

- L'aide est conditionnée à l'atteinte d'un seuil de consommation énergétique de 104 kWh/m<sup>2</sup>/an (correspondant au label Effinergie rénovation) après travaux pour les logements communaux ou à la réduction de 40% des consommations d'énergies pour les bâtiments tertiaires. Ces seuils à atteindre après travaux devront être justifiés par une étude thermique ou équivalent.
- L'aide du Conseil départemental de l'Orne est de 20% du montant HT des travaux, plafonnée à 20 000 €. Elle est portée à 30% plafonnée à 30 000 € si des matériaux bio-sourcés (d'origine animale ou végétale) sont utilisés.
- L'aide est limitée à un dossier par an et par collectivité.
- L'aide ne pourra être inférieure à 400 € par dossier.

- **Bénéficiaires**

Les collectivités territoriales et leurs regroupements.

## **A. Identité du demandeur**

<u>Nom</u>	
<u>Nom et prénom</u> de la personne responsable du projet	
<u>Nom et prénom</u> de la personne chargée du suivi du dossier	
<u>Adresse postale</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Télécopie</u>	
<u>Messagerie électronique</u>	
<u>N° INSEE,</u>	
<u>Activités</u>	

## **B. Le projet**

<u>Adresse de votre projet :</u>
----------------------------------

<u>Description de votre projet</u> (Nature du (ou des) bâtiment(s) concerné(s), objectifs, surfaces, ... : ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....
--

<b><u>Joindre l'étude thermique justifiant des gains en énergie après travaux</u></b>
---

Nature des postes de dépenses pour la réhabilitation thermique	Travaux éligibles au taux de 20%	Travaux éligibles au taux de 30% (éco-matériaux)
<input type="checkbox"/> <u>Les isolants</u> (parois opaques) *	.....€	.....€
<input type="checkbox"/> <u>Les équipements de comptage et de régulation des consommations énergétiques liées au chauffage des bâtiments*</u>	.....€	.....€
<input type="checkbox"/> <u>La Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) Double flux*</u> Rendement de l'échangeur thermique > 80% <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	.....€	
* : <b>fournir les factures et descriptifs techniques précis du matériel</b>		
<b>Total Général</b>		

### **C. Le plan de financement**

Veillez indiquer le coût prévisionnel et les modalités de financement envisagés (autofinancement, emprunt, crédit bail, ..)

	Dépenses	Recettes
<u>DÉPENSES PRÉVUES</u>	.....€	
<u>FINANCEMENT PRÉVU</u>		
Dont : Conseil Régional :		.....€
Etat		.....€
Conseil général de l'Orne		.....€
Autre(s)		.....€
Emprunt ou crédit bail		.....€
Participation du demandeur		.....€

## **D. Echéancier prévisionnel de réalisation du projet**

DATE DE DEBUT DES INVESTISSEMENTS :

DATE PREVUE D'ACHEVEMENT DU PROJET :

## **E. Pièces à fournir**

- Délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire sollicitant la subvention
- Devis détaillés
- Plans du projet
- Etude thermique
- Formulaire rempli